



RÉSOLUTION 2- 2026.05.20

Considérant : que le budget du fonds 4 représente une somme importante cumulée de diverses façons depuis plusieurs années sans but précis;

Considérant : un souhait de faire plaisir aux élèves durant la cérémonie et de souligner leur parcours scolaire;

Il est résolu : que le Conseil d'établissement de l'école Georges-Vanier accepte d'utiliser la disponibilité au fonds 4 afin d'utiliser la somme de 1000\$ pour pouvoir défrayer les coûts reliés à l'achat de cartes-cadeaux (20 cartes de 50\$) lors de la cérémonie du bal des finissants du 22 juin prochain.

Proposé par : Guylaine Cool, direction

Appuyé par : _____

Adopté par : _____

Direction
d'établissement

Présidence du Conseil